

Sensibilisation aux RPS pour Membres des CHSCT



3 jours - 21 heures

Pré-requis : Aucun

Tarif : 1.870 euros

Profil : Les membres des CHSCT, les délégués du personnel, les médecins du travail, les psychologues.

**éligible
DIF**

Les + formation :

Le cabinet ISRI est un spécialiste des risques psychosociaux.

Toute la formation est axée sur des travaux pratiques. La troisième journée est consacrée à la mise en application des modèles à partir d'un cas réel. Ce qui permet de créer son propre plan de progrès personnalisé à effet "boule de neige" directement sur son lieu de travail.

Cette formation est programmable sur deux jours.

Objectifs :

- ❖ Définir les risques psychosociaux et les enjeux juridiques associés.
- ❖ Analyser et détecter les risques.
- ❖ Alerter quand c'est nécessaire.

Programme :

Principaux enjeux des RPS ; qualifier la situation : contexte et indicateurs

Définir les RPS

Identifier les principales sources de risques ; les facteurs de risques majeurs (modèles d'analyses)

Obligations et responsabilités des membres des CHS ; Que dit la loi ? Quels sont les principes généraux ?

Le rôle des membres du CHS ; Alerter, quand, comment ?

Les dispositifs de prévention et de gestion

L'approche des Pouvoirs Publics (diagnostic, régulation et prévention), de l'Anact (réseau "tension/régulation") et de l'Inrs (prévention individuelle / organisationnelle)

Reconnaître et dénouer les RPS (nœud 1, le stress, nœud 2, le(s) harcèlement(s), nœud 3, les conflits, et focus sur les addictions vu sous l'angle des prérogatives des membres des CHS

Savoir-faire face à 3 situations de crise courantes : restructuration, violence, harcèlement

Plan et conduite du membre du CHS (élaboré p stagiaires sous forme d'exercice de synthèse de formation)

Villes et dates :

Paris :
10, 11 et 12 septembre 2012

Lyon :
5, 6 et 7 novembre 2012

Montpellier :
4, 5 et 6 juillet 2012

Autres dates et autres lieux nous contacter.

